

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
5 Avril 2019**

**OBJET : Convention tripartite avec la ville de Marseille et le centre pénitentiaire des Baumettes relative à l'accueil d'enfants de détenues en crèche.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d' autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport, à intervenir entre la ville de Marseille, le centre pénitentiaire des Baumettes et le Département, relative à l'accueil dans des crèches municipales des enfants laissés auprès de leurs mères détenues.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**